

par la récitation du *Pater* et de l'*Ave*, ce qui est nouveau.

L'occasion est favorable pour rappeler certains détails et signaler quelques pratiques défectueuses.

Pendant que le célébrant échange sa chape blanche (ou de drap d'or ou d'argent) pour une de couleur noire (sans étole) les chapeliers, s'il y en a, se retirent à la sacristie et les acolytes portent leurs chandeliers sur la crédence, les éteignent et se retirent au chœur (ne devant pas aller devant le célébrant pendant les vêpres des morts). Le célébrant, le clergé et les fidèles sont debout pour le chant de la 1^e antienne *Placebo* et ne s'assoient qu'à l'astérisque du 1^{er} psaume (114 *Dilexi*). On ne se lève pas, après le dernier psaume pour le chant du verset et du répons ni pour l'antienne (*Omne*) du *Magnificat*. On est debout pour le chant du *Magnificat* (pendant lequel il n'y a pas d'encensement). On s'assoit après le répons *Et lux perpetua*, pour la répétition de l'antienne du *Magnificat*. L'on s'agenouille alors pour le *Pater* (omettant le psaume 145 *Lauda* et le verset *Requiem*), les versets *A porta inferi* et ce qui suit. Le célébrant seul (et le cérémoniaire, s'il doit, à défaut de lutrin, tenir le livre devant lui) se lève avant *Dominus vobiscum* pour le chant de l'oraison *Fidelium*. Tous se lèvent après le verset *Requiescant in pace*. Comme on le voit ce sont les chantres qui entonnent la 1^e antienne *Placebo*, ainsi que celle du *Magnificat*. On sait que l'office est du rite double mineur et que les antiennes sont chantées (ou dites) en entier avant et après chaque psaume ou cantique évangélique. C'est pourquoi il n'y a qu'une oraison (au lieu de trois) et que la conclusion est longue.

Le jeu de l'orgue ne doit pas accompagner le chant de l'office des morts (ni vêpres ni aucune autre partie de l'office), vu que la Congrégation des Rites n'a accordé cette permission en 1886, que pour la messe (et l'absoute) ce qui était défendu jusqu'à cette date, pour la messe comme pour l'office.